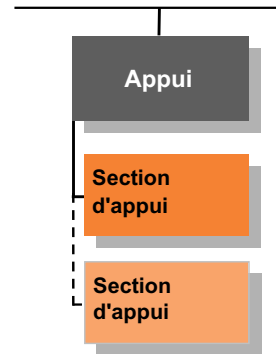




3.6 Appui

L'appui est le domaine dont l'éventail des tâches est le plus large. Il se charge surtout de missions de soutien au profit des quatre autres organisations partenaires, en particulier lors de sinistres majeurs, de catastrophes et de situations d'urgence. Il intervient soit de manière autonome, soit en collaboration avec d'autres éléments. S'agissant de travaux de remise en état, l'exigence posée à l'appui est d'intervenir rapidement, en particulier pour éviter les dommages en cascade consécutifs à une inondation, une tempête, une avalanche ou à d'autres sinistres d'origine naturelle. Cela s'applique notamment aux travaux de renforcement et de déblaiement.



3.6.1 Personnel et activités

Selon l'importance de la protection civile, le domaine de l'appui comprend une ou plusieurs sections de pionniers.

Les **pionniers** affectés à ce domaine doivent être rompus à l'utilisation des engins et du matériel de pionniers. Un pionnier doit pouvoir être engagé pour:

- des travaux d'atténuation des dommages
- des travaux de remise en fonction de pans d'infrastructure détruits
- des travaux de remise en état
- diverses tâches d'appui

Il doit en outre pouvoir collaborer

- à l'élaboration de planifications et de tâches de préparation de l'intervention
- à la réalisation de constructions auxiliaires destinées à réduire les dommages
- au pompage de l'eau ayant inondé des caves ou des passages souterrains
- au déblaiement de rues, de places publiques, de lits de cours d'eau, etc.
- à la mise en œuvre de mesures de bouclage d'une zone
- au renforcement des sapeurs-pompiers, de la police et des services techniques, etc.
- à des travaux de remise en état de tous types
- aux tâches de logistique spécifiques à la PCi

